



Conseil économique et social

Distr. générale
10 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-deuxième session

11-21 février 2014

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée au Sommet mondial

pour le développement social

et à la vingt-quatrième session

extraordinaire de l'Assemblée générale

Questions nouvelles : les facteurs sociaux du développement durable

Note du Secrétariat

I. Introduction

1. Comme le Secrétaire général l'a fait observer récemment, le développement durable – auquel devront s'intégrer croissance économique, justice sociale et gestion de l'environnement – doit devenir le principe directeur de la communauté internationale et le *modus operandi* du nouveau programme pour l'après-2015 (voir [A/68/202](#)). Le type d'approche intégrée permettra de garantir qu'une importance égale est désormais accordée aux trois piliers du développement durable. En effet, jusqu'à présent, l'interprétation du développement durable a généralement été plutôt axée sur la viabilité environnementale que sur les facteurs sociaux. L'approche intégrée exigera une définition plus précise de ce que sont les dimensions sociales et une clarification de la manière dont il faut les aborder pour contribuer au développement durable.

2. Les dimensions sociales du développement durable renvoient aux conditions sociales qui influencent les processus de changement. Ces « facteurs sociaux » comprennent les structures sociales qui structurent les comportements des populations et les possibilités qui leur sont offertes et donnent aux individus et aux groupes la capacité de provoquer des changements. Les facteurs sociaux couvrent les différentes manières dont les individus et les groupes s'adaptent aux circonstances, notamment la manière dont ils réagissent et s'organisent pour défendre leurs intérêts et leurs droits. Ils incluent également les critères de

* [E/CN.5/2014/1](#).



stratification socioéconomique tels que la classe sociale, l'appartenance ethnique, le sexe et la domiciliation et les institutions formelles et informelles, notamment les normes et valeurs fondant les comportements, ainsi que la manière dont les personnes et les organisations interagissent dans le cadre de réseaux. Pris conjointement, ces facteurs sociaux n'influencent pas seulement les résultats obtenus en matière de développement, mais aussi, et de façon plus importante peut-être, les changements nécessaires pour bâtir l'avenir durable que nous voulons.

3. Pour concrétiser les résultats visés par le concept intégré de développement durable, il faut éliminer la pauvreté sous toutes ses formes, instaurer une égalité de chances et de résultats, et parvenir à l'équité dans la distribution des bénéfices et des coûts, à la non-exclusion sociale et à la non-discrimination. Il faut également reconnaître l'importance des facteurs sociaux ayant non seulement trait à la réduction de la pauvreté, mais aussi aux capacités de production améliorées, à l'emploi, à la justice sociale et à l'autonomisation. Faciliter l'accès à un travail décent, aux services sociaux et aux ressources et accroître la participation et la contribution à la prise de décisions permettra d'obtenir des résultats durables.

4. La présente note entend traiter plusieurs grandes orientations susceptibles d'influencer les facteurs sociaux du développement durable. Il s'agit de stratégies qui mettent l'emploi au cœur des politiques macroéconomiques; dépassent la perspective étroite des filets de sécurité pour viser des politiques de protection sociale universelle et de redistribution; ne sont pas exclusivement axées sur l'égalité des chances mais aussi sur l'égalité des résultats; reconnaissent la nécessité de s'acheminer vers une économie verte visant la justice sociale; promeuvent des formes différentes ou complémentaires d'économie « axée sur les considérations sociales et la solidarité »; et favorisent la participation et l'autonomisation.

5. La présente note a été élaborée en étroite collaboration avec l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD) qui a fourni une contribution importante.

II. L'importance des facteurs sociaux du développement durable : questions fondamentales

6. Les normes et comportements sociaux peuvent grandement contribuer au développement durable, ou au contraire le compromettre, en particulier si ces normes entretiennent des problèmes sociaux, tels que la pauvreté, l'inégalité ou les conflits et la violence. L'intention principale de la présente note est d'expliquer comment les normes et comportements sociaux (ou « facteurs ») peuvent être influencés par des politiques visant à promouvoir le développement durable.

7. L'idée selon laquelle la croissance économique constitue un objectif majeur mais insuffisant des stratégies de développement fait l'objet d'un consensus croissant. Pour parvenir à une croissance économique sans exclusive, équitable et durable, il faut aussi tenir compte des objectifs sociaux, la viabilité sociale étant une condition nécessaire. Un cadre qui allie les politiques sociales et les politiques macroéconomiques doit comporter des mesures touchant à l'emploi, la protection sociale et la non-exclusion sociale et inciter au resserrement des liens entre les dimensions sociales et économiques du développement durable.

A. Politiques économiques axées sur l'emploi

8. L'emploi représente la plus importante source de revenu pour la majeure partie de la population mondiale. Si l'on admet généralement que le plein emploi et un travail décent comptent parmi les principaux objectifs de développement, les stratégies de développement allant de pair avec une libéralisation économique incitant à une totale déréglementation du marché ne permettent cependant pas de les réaliser. Il ressort des études fondées sur des données factuelles que le postulat selon lequel la croissance économique se traduit par une croissance notable de l'emploi, voire un travail décent, est de plus en plus remis en cause. Des pays qui ont connu une croissance relativement importante n'ont souvent vu leurs taux de chômage baisser que modérément et d'autres ayant récemment connu un regain de croissance ont souvent subi une détérioration de la qualité de l'emploi¹, phénomène baptisé « croissance non créatrice d'emplois ».

9. Un environnement stable sur les plans macroéconomique, financier et budgétaire est indispensable pour favoriser les investissements productifs, promouvoir la création d'emplois de qualité et permettre une croissance économique durable et sans exclusive. Plutôt que de mettre l'accent sur des stratégies de croissance qui relèguent l'emploi au rang de retombée secondaire, les stratégies de développement, notamment les politiques macroéconomiques, devraient promouvoir la croissance profitant à tous, appuyer la demande agrégée et donner la priorité à l'emploi et à un travail décent, comme principaux objectifs de développement. Outre qu'il faut mettre en œuvre des politiques favorisant activement le marché du travail, il importe de davantage tenir compte des politiques anticycliques, des investissements et des travaux publics, du développement des infrastructures et du rôle du secteur privé comme source majeure d'emplois.

10. Au-delà du défi que représente la création d'emplois après la crise financière mondiale, il convient que les décideurs tiennent compte, dans le programme de développement pour l'après-2015, de deux grandes difficultés pour faire du développement durable une réalité. La complexité de la problématique de l'emploi tient en premier lieu à l'ampleur du secteur non structuré, à la précarisation croissante, même dans le cadre du secteur structuré, et à l'apparente incapacité de ce secteur d'absorber la main-d'œuvre « excédentaire » du secteur agricole dans le contexte des politiques actuelles. Le nombre de travailleurs ayant des conditions d'emploi précaires continue d'augmenter et a atteint 1,49 milliard dans les pays en développement en 2012². Il faut, pour relever ce défi, adopter des politiques intégrées, concernant notamment la formation professionnelle dans le secteur non structuré afin d'améliorer l'employabilité, le champ d'application de la protection sociale, une réglementation propice, la promotion des droits du travail, l'appui au développement de l'entreprenariat et des micro et petites entreprises, le développement local et le renforcement du dialogue social³.

¹ Organisation internationale du Travail, *Tendances mondiales de l'emploi 2013 : surmonter la nouvelle crise de l'emploi* (Genève, Bureau international du Travail, 2013); Bureau international du Travail, *La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle*, rapport V (1), établi pour la cent troisième session de la Conférence internationale du Travail, 2014 (Genève, 2013).

² Organisation internationale du Travail, *Tendances mondiales de l'emploi 2013 : surmonter la nouvelle crise de l'emploi*.

³ Bureau international du Travail, *La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle*.

11. La deuxième difficulté concerne les moyens de créer des emplois dans des secteurs et des systèmes de production qui ne dégradent pas l'environnement. C'est pour la résoudre que l'accent est actuellement mis sur l'éco-efficacité et « les emplois verts » définis comme des « emplois dans l'agriculture, l'industrie, la recherche-développement, les services et l'administration qui contribuent à la préservation ou au rétablissement de la qualité de l'environnement »⁴. Les éléments importants à cet égard ne sont pas seulement des énergies et des technologies plus propres, mais aussi la création d'emplois grâce à l'expansion des secteurs de services sociaux à faibles émissions de carbone, comme l'éducation, la santé, les transports publics et les loisirs, ainsi que la modernisation du logement⁵.

12. Pour mettre les populations au cœur du programme de développement, il faut également tenir compte de la vulnérabilité et des inégalités, ainsi que de l'impact des politiques macroéconomiques et autres, notamment les accords internationaux sur le commerce et les investissements, les politiques budgétaires régressives et restrictives, les déséquilibres budgétaires associés aux dépenses militaires, la libéralisation des marchés financiers et la privatisation des services sociaux⁶.

B. Des politiques sociales allant au-delà des filets de sécurité

13. Après le Sommet mondial pour le développement social et le Sommet du Millénaire tenu en 2000, la protection sociale a occupé une place centrale dans le choix des orientations, sur le plan tant national qu'international. En effet, les objectifs du Millénaire pour le développement et les nouvelles formes de politiques sociales, notamment les programmes de transfert monétaire assorti de conditions, sont axés en grande partie sur l'éducation primaire, la santé maternelle et infantile et les grandes maladies. Pour le programme de développement pour l'après-2015, il demeure indispensable de consolider les acquis dans ces domaines et de les élargir. Il est de plus en plus reconnu qu'il est nécessaire de dépasser la perspective d'une protection sociale visant des groupes vulnérables particuliers et de repenser les concepts de protection sociale universelle et de redistribution.

Protection sociale universelle

14. Ceux qui appellent de leurs vœux une approche des politiques sociales tournée vers la prestation de services sociaux complets et universels et la sécurité sociale pour tous sont de plus en plus nombreux⁷. Pourtant, 80 % de la population mondiale n'a pas accès à un système de protection sociale complet⁸. L'universalisme exige un

⁴ Programme des Nations Unies pour l'environnement, *et al.*, *Emplois verts : pour un travail décent dans un monde durable à faibles émissions de carbone* (2008).

⁵ Tim Jackson, *Prosperity without Growth: Economics for a Finite Planet* (Londres, Earthscan, 2011), traduit en français : *Prospérité sans croissance : la transition vers une économie durable*.

⁶ *Combating Poverty and Inequality: Structural Change, Social Policy and Politics (Combattre la pauvreté et l'inégalité : changement structurel, politique sociale et situation politique)* (publications des Nations Unies, numéro de vente F.10.III.Y.1); Service de liaison des Nations Unies avec les organisations non gouvernementales, *Advancing Regional Recommendations for the Post-2015 Development Agenda: A Consultation with Civil Society* (New York, 2013).

⁷ *Combating Poverty and Inequality: Structural Change, Social Policy and Politics (Combattre la pauvreté et l'inégalité : changement structurel, politique sociale et situation politique)*.

⁸ Michael Cichon, « La recommandation sur les socles de protection sociale (recommandation n° 202 adoptée en 2012) : un document de six pages peut-il changer le cours de l'histoire

accès plus généralisé à des infrastructures et services sociaux de qualité, ainsi qu'une sécurité sociale plus complète, assurée par des politiques à même d'offrir des niveaux de sécurité suffisants face à des difficultés de diverses natures, comme le chômage, la maladie, le handicap, l'âge ou autres problèmes privant les individus de moyens de subsistance dans des situations échappant à leur contrôle.

15. Parmi les dernières innovations et propositions en matière de politiques, on constate que certains pays ont élargi de façon importante les programmes de transfert monétaire assorti de conditions, appliquent des régimes de garantie de l'emploi minimum, offrent une allocation de revenu minimum et une protection sociale minimale. Cette protection concerne les soins médicaux de base, notamment les soins relatifs à la maternité, ainsi qu'une sécurité primaire de revenu pour les enfants, les personnes en âge de travailler malades, le chômage, la maternité, le handicap et les personnes âgées.

16. La protection sociale universelle contribue à maintenir la croissance économique, en stabilisant la demande agrégée lors des ralentissements économiques. Elle facilite également la transition vers une économie plus verte, les bienfaits des régimes de protection sociale permettant en effet de maintenir les moyens de subsistance des populations et de leur garantir l'accès à la formation et à la mise à niveau professionnelles.

17. Différents pays sont en train de libérer leurs politiques sociales et écologiques de leurs carcans et de les faire fusionner de façon à améliorer cohérence et intégration. On relèvera comme exemples de ces politiques « écosociales » les mécanismes, comme la *Bolsa Verde* au Brésil, qui appliquent les programmes de transfert monétaire assorti de conditions aux zones vulnérables sur le plan écologique; les programmes d'emploi, tels que celui prévu par le *National Rural Employment Guarantee Act* (loi nationale relative à la garantie de l'emploi en milieu rural) en Inde qui réhabilite les zones dont l'environnement est détérioré; les programmes de biocarburant qui abordent également les problèmes de sécurité alimentaire; et le recours aux économies budgétaires réalisées grâce à la réduction des subventions énergétiques pour le renforcement des programmes sociaux⁹.

Redistribution

18. La redistribution constitue un autre aspect important des politiques de transformation sociale. On notera, à titre d'exemples, les politiques associées aux dépenses publiques et à l'imposition progressive, notamment les mesures de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, la réforme agraire et foncière, les travaux publics et le développement des infrastructures en zone rurale, et les subventions ciblant tout particulièrement les pauvres. La réflexion sur la distribution fonctionnelle du revenu (le rapport entre les salaires et les profits) doit aussi être incluse dans le programme d'élaboration des politiques. Si celles-ci sont structurées de façon adéquate, elles peuvent permettre de remédier directement aux inégalités

sociale? » *Revue internationale de sécurité sociale*, vol. 66, publication n^{os} 3 et 4 (2013), p. 21 à 46.

⁹ Sarah Cook, Kiah Smith et Peter Utting, *Green Economy or Green Society? Contestation and Policies for a Fair Transition*, étude thématique n^o 10 sur l'économie verte et le développement durable (Genève, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, 2012).

de patrimoine et de revenu et aux disparités ethniques et géographiques qui se sont aggravées¹⁰.

19. La réduction des inégalités par la redistribution contribue à augmenter la demande agrégée et à soutenir la croissance économique, les riches tendant à dépenser une moindre part de leurs revenus que les moins fortunés. Elle contribue également à la viabilité écologique, en atténuant la pauvreté qui force souvent les populations pauvres à vivre dans des conditions écologiques dangereuses.

20. Le concept de « politique de transformation sociale » renvoie à cette approche plus globale de la politique sociale¹¹. Outre les fonctions relatives à la protection sociale, la formation du capital humain et la redistribution, il englobe une quatrième dimension ayant trait à la reproduction sociale.

C. Égalité des chances et des résultats

21. L'idée selon laquelle le programme de développement international n'a pas accordé à l'égalité l'importance qu'elle mérite est de plus en plus admise¹². L'égalité compte autant pour sa valeur intrinsèque de droit de l'homme que pour des raisons pragmatiques liées, par exemple, à la croissance économique et à la cohésion sociale. Elle est également indispensable pour renforcer la résilience des populations face aux crises et aux chocs externes. Les inégalités pèsent lourdement sur la manière dont les populations sont affectées, par exemple, par les crises alimentaires et financières ou les changements climatiques, et sur leur capacité de réaction et d'adaptation tant à l'adversité qu'aux possibilités qui s'offrent à elles. Ces résultats et comportements ont une influence sur la croissance économique et sur l'environnement.

22. Cette approche globale de l'égalité met en évidence la nécessité de repenser les approches actuellement adoptées face à l'inégalité. Si les effets préjudiciables de l'inégalité sur le développement sont de plus en plus reconnus¹³, les efforts des États et des parties prenantes concernées demeurent souvent axés sur l'égalité des chances. S'il est indispensable d'améliorer l'accès à des soins médicaux de qualité, à l'éducation et à la formation professionnelle pour créer une société plus égale,

¹⁰ « Redistributing wealth and income: Implications for policy », dans *Combattre la pauvreté et l'inégalité : changement structurel, politique sociale et situation politique* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.10.III.Y.1).

¹¹ Thandika Mkandawire (éd.), *Social Policy in a Development Context (La politique sociale dans le contexte du développement)* (Houndmills, Basingstoke, Hampshire, 2004); Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, « Le pouvoir transformateur de la politique sociale : leçons tirées des recherches de l'UNRISD », synthèse n° 5 de la série *Recherches et politiques*, 2006.

¹² « Achieving gender equality, social inclusion, and human rights for all: challenges and priorities for the sustainable development agenda », rapport du Groupe thématique sur les défis de l'inclusion sociale du Réseau des solutions pour le développement durable, intitulé « Genre, inégalités et droits de l'homme » (septembre 2013).

¹³ *Rapport mondial sur le développement humain 2005 : La coopération internationale à la croisée des chemins : l'aide, le commerce et la sécurité dans un monde marqué par les inégalités*, (publications des Nations Unies, numéro de vente : F.05.III.B.1); Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 2006 : équité et développement* (New York, Oxford University Press, 2005); Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 2012 : égalité des genres et développement* (Washington, 2011).

cette approche tend toutefois à ignorer les facteurs structurels qui ont des incidences sur les résultats individuels.

23. L'inégalité des salaires entre hommes et femmes, par exemple, résulte souvent de structures et forces discriminatoires, comme le fait que les femmes ont moins d'années d'expérience sur le marché du travail du fait des interruptions de travail rémunéré liées aux soins qu'elles dispensent à leur famille, ou de définitions sexistes des compétences¹⁴. Des politiques macroéconomiques et des pressions liées au marché conduisant à des restrictions budgétaires peuvent nuire aux services de santé et avoir des incidences sur le temps que les femmes doivent consacrer à dispenser des soins sans être rémunérées.

24. Mettre exclusivement l'accent sur la promotion de l'égalité des chances risque de faire oublier d'importantes politiques permettant de remédier aux disparités sur le plan des revenus, du patrimoine et de la répartition géographique. Ces inégalités n'ont pas seulement des conséquences sur la qualité de vie, mais également sur les chances offertes aux individus. Les inégalités de revenus non prises en compte tendent à persister de génération en génération et à perpétuer les inégalités et la pauvreté.

25. Pour remédier aux inégalités de chances et de résultats, il faut disposer d'un ensemble cohérent de politiques sociales et économiques. Outre les politiques de redistribution et d'investissement susmentionnées, il faut également des politiques macroéconomiques axées sur la création d'emplois (voir sect. A ci-dessus), une réglementation du marché du travail et des droits du travail favorisant des normes sociales et des modalités appropriées de négociation salariale et des politiques et des programmes appuyant de façon proactive les activités et la formation des petits exploitants agricoles¹⁵.

D. Économie verte et équitable

26. Pour la plupart, les initiatives visant à promouvoir le développement durable et à faire face aux changements climatiques sont axées sur l'économie verte. Les différentes questions que met en relief une approche sociale de l'économie verte reçoivent souvent une attention limitée. La recherche dans ce domaine incite à réexaminer sérieusement le postulat selon lequel toute économie verte serait un pari gagnant pour tous. En effet, les initiatives et stratégies concernant l'économie verte influencent de manières diverses les différents groupes sociaux, qui peuvent gagner mais aussi perdre au change. Les mécanismes et mesures d'incitation associés aux paiements pour services environnementaux, la détermination des tarifs et les allocations de patrimoine naturel et de biocarburant indexées sur les marchés profitent souvent aux plus fortunés, ou les visent spécifiquement, entraînent une redistribution du patrimoine vers le haut de la pyramide sociale et favorisent les

¹⁴ Shahra Razavi, « World Development Report 2012: Gender Equality and Development: an opportunity both welcome and missed (an extended commentary) » (Genève, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, 2011).

¹⁵ Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, « Inequalities and the post-2015 development agenda », Synthèse n° 15 de la série *Recherches et politiques*, 2012.

groupes et les zones dotés du plus fort pouvoir d'achat¹⁶. Les inquiétudes soulevées par l'accaparement des terres¹⁷ s'étendent maintenant à « l'accaparement vert » (green grabbing), défini comme l'appropriation des terres et des ressources naturelles à des fins environnementales¹⁸.

27. Ces conclusions montrent qu'il importe de ne pas se concentrer exclusivement sur la transition vers une économie verte censée remédier au conflit entre développement économique et protection de l'environnement, mais également de tenir compte de la question de l'économie verte et équitable¹⁹. Les facteurs sociaux associés aux politiques sociales et au développement de proximité jouent un rôle fondamental à cet égard.

28. Des politiques sociales s'inscrivant dans une perspective très ouverte sont nécessaires, non seulement pour protéger et compenser les plus vulnérables et faciliter la création d'emplois verts par l'éducation et la reconversion professionnelle – aspects que visent de nombreuses politiques actuelles – mais aussi pour maintes autres raisons. Les autres politiques sociales couvrent notamment les réglementations du marché du travail visant à garantir un travail décent dans une économie verte, l'orientation de politiques budgétaires vers la redistribution, afin d'encourager la consommation verte et de réduire les conséquences socialement préjudiciables d'une tarification suffisante du carbone, l'investissement écosocial visant par exemple à moderniser les logements et les transports publics et les mesures de réforme agraire visant à faciliter la participation des populations vivant en zone rurale²⁰.

29. De nombreux exemples de systèmes de proximité permettant d'assurer les moyens de subsistance et la gestion des ressources naturelles montrent qu'il existe des expériences locales couvrant simultanément des objectifs de développement multiples et l'économie verte et équitable. Le savoir et les pratiques traditionnelles des petits exploitants agricoles, des pêcheurs, des peuples autochtones et des habitants des forêts sont indispensables pour s'acheminer vers le développement durable. Il est préoccupant de constater que ces perspectives et les valeurs qu'elles représentent ne reçoivent pas l'attention qu'elles méritent dans les processus d'élaboration des politiques et de prise de décisions. Il est aussi impératif que les décideurs veillent à ce que les institutions locales de gestion des ressources ne soient pas torpillées par les forces du marché et la modernisation.

¹⁶ Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, « Social dimensions of green economy », Synthèse n° 12 de la série *Recherches et politiques*, 2012.

¹⁷ Saturnino M. Borras Jr., Philip McMichael et Ian Scoones, « The politics of biofuels, land and agrarian change: editors' introduction », *Journal of Peasant Studies*, vol. 37, n° 4 (2010), p. 575 à 592.

¹⁸ James Fairhead, Melissa Leach et Ian Scoones, « Green grabbing: a new appropriation of nature? », *Journal of Peasant Studies*, vol. 39, n° 2 (2012), p. 237 à 261.

¹⁹ Cook, Smith and Utting, *Green Economy or Green Society? Contestation and Policies for a Fair Transition*.

²⁰ Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, « Social dimensions of green economy ».

E. Participation et autonomisation

30. L'existence de modalités de gouvernance non exclusives et participatives est indispensable pour la transition vers une économie verte et équitable. Il est généralement admis que la participation et l'autonomisation sont des facteurs sociaux importants du développement équitable et profitant à tous. Ces processus facilitent non seulement la conception et la mise en œuvre des politiques de développement mais ils aident aussi à renforcer la capacité des populations à contribuer au développement durable et sont nécessaires à la promotion de la bonne gouvernance.

31. Il est de plus en plus admis que pour être efficace, la participation doit dépasser le simple cadre des consultations ou du dialogue avec quelques parties prenantes choisies. Une participation efficace permet non seulement aux populations de s'exprimer mais également de davantage s'approprier les processus de décision. Les politiques visant à faciliter la participation devraient être axées sur l'investissement dans les services sociaux, ainsi que sur les libertés civiles et politiques qui renforcent la capacité des groupes défavorisés et des mouvements sociaux à s'organiser et se mobiliser. Les syndicats et les organisations de la société civile doivent être inclus dans les processus de consultation²¹. Si elle est efficace, la participation peut être un moteur important du développement durable.

32. Si la question de l'autonomisation concernant, par exemple, les femmes, les petits exploitants agricoles et les travailleurs du secteur non structuré est davantage prise en compte, elle n'est souvent abordée que sous l'angle étroit de l'autonomisation économique des individus, visant à promouvoir l'entrepreneuriat et à renforcer les micro et petites entreprises. Le microcrédit et la formation professionnelle ont été des instruments utiles à cette fin. Il faudrait cependant s'attacher davantage à l'autonomisation économique et politique des personnes par l'action collective.

F. Économie axée sur les considérations sociales et la solidarité

33. Il est généralement admis qu'il importe de passer d'une approche des politiques axée sur l'assistance aux démunis à une approche visant à les doter de capacités par l'intermédiaire d'activités productives et de l'organisation sociale. À cet égard, on tiendra compte du corpus croissant d'études menées sur « l'économie axée sur les considérations sociales et la solidarité »²². Cette expression renvoie à la production de marchandises et de services par des organisations et des entreprises qui donnent aux objectifs sociaux, et souvent environnementaux, la priorité sur le profit, ainsi qu'à la production faisant intervenir des rapports coopératifs et associatifs et différentes modalités de gestion démocratique et axée sur des valeurs de solidarité. Les concepts pertinents, à cet égard, comme le *buen vivir*, la simplicité

²¹ *Combating Poverty and Inequality: Structural Change, Social policy and Politics* (Combattre la pauvreté et l'inégalité : changement structurel, politique sociale et situation politique).

²² Bénédicte Fonteneau *et al.*, *Guide 2011 : Économie sociale et solidaire – notre chemin commun vers le travail décent* (Turin, Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, 2011); Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, « Potential and limits of social and solidarity economy », note n° 1, août 2013.

volontaire et même le bonheur, gagnent en importance dans le discours international relatif au développement. Ces perspectives soutiennent des valeurs et des modes de vie associés à une consommation discrète, une vie en harmonie avec les êtres humains et l'environnement et le renforcement du sentiment d'importance et d'appartenance²³.

34. L'organisation collective de la production et de l'échange de marchandises et de services peut constituer un moyen efficace de remédier aux déficiences du marché et de favoriser la résilience. Dans certains pays d'Afrique, les populations locales jouent un rôle essentiel dans la fourniture de services sociaux et de formes de sécurité sociale de base. Les initiatives de forêt communautaire en Asie du Sud démontrent l'importance de telles approches pour la gestion des ressources communes. En Inde, plus de 2 millions de groupes d'entraide féminins sont considérés comme des moteurs de la protection environnementale et de la régénération agricole. Ces exemples prouvent qu'il importe d'allier l'innovation institutionnelle à la coopération dans les domaines de la production, de la gestion des terres et des eaux, ainsi qu'à l'innovation technologique²⁴.

35. Ces dernières années, la crise financière et économique mondiale et la résilience dont a fait preuve l'économie axée sur les considérations sociales et la solidarité pendant la crise ont attisé l'intérêt pour ce modèle d'entreprise et de consommation. L'émergence du commerce équitable et d'autres mouvements sociaux, de réseaux de femmes productrices, petites exploitantes agricoles, travailleuses du secteur non structuré et « consommatrices éthiques » corrobore ce fait.

36. Les études sur ce sujet donnent à penser que cette approche du développement durable devrait recevoir un appui beaucoup plus important de la part des gouvernements et autres parties prenantes. Si certains pays se mettent à adopter des politiques et des lois visant à appuyer l'économie axée sur les considérations sociales et la solidarité, ils la considèrent souvent davantage comme un moyen de lutter contre la pauvreté que comme une autre approche du développement protégeant l'environnement et favorisant plus la justice sociale²⁵.

III. Conclusion

37. Le Secrétaire général a demandé que le programme de développement pour l'après-2015 intègre les piliers social, économique et environnemental aux fins du développement durable.

²³ Jackson, *Prosperity without Growth: Economics for a Finite Planet* (Prospérité sans croissance : la transition vers une économie durable); Eduardo Gudynas, « Buen vivir: today's tomorrow », *Development*, vol. 54, n° 4 (2011), p. 441 à 447.

²⁴ Binga Agarwal, *Gender and Green Governance: The Political Economy of Women's Presence Within and Beyond Community Forestry* (Oxford, Oxford University Press, 2010); voir également l'allocation de la présidence de la Conférence de la Société internationale pour une économie écologique, 2012, consultable à l'adresse suivante : www.isecoeco.org.

²⁵ Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, « Potential and limits of social and solidarity economy »; Service de liaison des Nations Unies avec les organisations non gouvernementales, *Advancing Regional Recommendations on the Post-2015 Development Agenda*.

38. Un tel objectif nécessitera des transformations et des modifications structurelles aux niveaux national, régional et international. La présente note de synthèse a montré comment des politiques sociales peuvent contribuer au développement durable, voire en constituer le moteur. Elle permet de conclure qu'afin de renforcer une viabilité économique profitant à tous et de promouvoir une économie verte et équitable, le champ d'application des politiques sociales doit s'élargir et les politiques économiques doivent être principalement axées sur le développement.

39. Le programme pour l'après-2015 constitue une occasion exceptionnelle de traduire l'engagement politique en mesures concrètes. Afin de saisir pleinement cette occasion, la Commission du développement social voudra peut-être faire fond, dans le cadre de ses débats, sur les questions suivantes qui serviront de fils conducteurs à la réflexion sur les moyens de renforcer les facteurs sociaux permettant de parvenir à un développement durable après 2015 :

a) **Quelles sont les politiques sociales qu'il faudrait améliorer pour resserrer les liens entre les trois piliers du développement durable et appuyer ainsi l'intégration des dimensions sociales, environnementales et économiques? Quels sont les exemples nationaux de bonnes pratiques en la matière?**

b) **Comment les politiques et programmes nationaux peuvent-ils contribuer à renforcer le pilier social du développement durable et promouvoir les facteurs sociaux du développement durable? Comment la communauté internationale peut-elle y contribuer?**

c) La création d'emplois et un travail décent pour tous sont indispensables au développement durable. **Quelles réponses la communauté internationale peut-elle apporter aux problèmes de l'emploi et que peuvent faire les États pour parvenir au développement durable tout en favorisant l'emploi?**

d) Il est généralement admis que les politiques sociales contribuent fortement à l'obtention de résultats en matière de développement profitant à tous parce qu'elles améliorent l'accès des populations marginalisées et des exclus à des services de base de qualité, réduisent les inégalités et renforcent les systèmes de protection sociale. En même temps, on reconnaît de plus en plus la nécessité d'instaurer une protection sociale universelle et des systèmes de redistribution. **Quelles mesures les États peuvent-ils prendre pour élargir le champ d'application des politiques sociales et améliorer les systèmes de protection sociale universelle favorisant une transformation structurelle aux niveaux local, national, régional et international?**

e) Les politiques sociales peuvent aider à remédier aux causes structurelles de la vulnérabilité face aux changements sur le plan de l'environnement. En favorisant l'adaptation et en offrant une protection, les cadres de politique sociale peuvent permettre de réduire les risques environnementaux. Ils peuvent aussi contribuer à faire évoluer les normes et valeurs sociales, à transformer les comportements relatifs à la gestion et à l'utilisation des ressources naturelles et à appuyer une production et des modèles de consommation verts. **Comment les objectifs verts et les mesures de réduction des risques environnementaux peuvent-ils être intégrés aux priorités existantes des politiques sociales?**